

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 mai 2011
Date d'affichage
Date de séance 27 mai 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	6
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Autorisant l'opération « sapin de Noël » 2011, en faveur des enfants des écoles primaires et du collège de la commune de PUNAAUIA

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrivée le 27 mai 2011			
N°			
SERVICE	EXECUTION		
Sol	fin		
S	N	U	TTU
(s rep)	(30)	(7)	(3)
ELUS			
1) Projet de rép 2) Eléments de rép 3) Rép. directs 4) Suite à donner 5) Info			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des affaires administratives réunie en date du 04 mai 2011 ;
- VU la décision du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du 18 mai 2011 ;
- VU le courrier du Syndicat Mixte en charge du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 355/11 du 19 mai 2011 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

ADOpte

- Article 1** – Est autorisée pour l'année 2011, l'opération « Sapin de Noël » 2011 en faveur des enfants des écoles primaires, du CJA et du collège de la commune de PUNAAUIA.
- Article 2** – Le montant de ce projet est arrêté à la somme de 700.000 francs CFP (SEPT CENT MILLE FRANCS).
- Article 3** – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2011, articles 6714 422 et 6232 024 – section de fonctionnement
- Article 4** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
03 JUIN 2011
et après publication, affichage ou
notification le :

Le maire,
R. TUMAHAI

Le Maire,
R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 83/2011 du 27 mai 2011 autorisant l'opération « sapin de Noël » 2011, en faveur des enfants des écoles primaires et du collège de la commune de PUNAAUIA*

Lors de la commission des affaires administratives réunie le 4 mai dernier, les élus de la commission ont examiné les actions sociales que la commune pourrait soutenir en 2011.

Dans le cadre de son programme d'action scolaire, la Commune de PUNAAUIA organise, depuis 2008, l'opération « Sapin de Noël » qui est une action pédagogique qui regroupe les enfants des écoles primaires, le CJA et le collège de PUNAAUIA.

1. RATTACHEMENT AU PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL

Le projet relatif à l'atelier de confection du plus bel arbre de Noël s'inscrit dans le plan directeur 2014 de PUNAAUIA au niveau de l'objectif 1.2 : « **Répondre aux besoins essentiels des enfants, des jeunes et des familles de la commune** » et met en œuvre l'action 1.2.1 à savoir l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa vie scolaire.

2. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Cette opération de Noël s'articule autour d'un thème choisi. Les sapins sont créés et ornés d'objets réalisés par les élèves. Une prestation est effectuée par ces derniers afin de valoriser leur créativité.

3. ELEMENTS DE CONTEXTE, CONSTATS ET DIAGNOSTICS A L'ORIGINE DE L'ACTION

1. *Eléments de contexte*

- ⇒ Toutes les familles polynésiennes préparent la fête de Noël avec ardeur. C'est une fête idéale pour la commune, mère de toutes les écoles primaires, de partager un moment privilégié avec ses enfants
- ⇒ L'importance de ce projet est l'apport d'une nouveauté au programme préétabli des fêtes de Noël par le conseil municipal
- ⇒ L'ouverture des portes de la Mairie aux établissements scolaires suscite l'intérêt porté au domaine pédagogique

2. *Constats et diagnostics :*

- ⇒ Le taux de réussite scolaire est satisfaisant, une raison de récompenser tous les enfants, sans disparité à la hauteur de leur talent
- ⇒ La valeur des récompenses, l'actualité du thème et le lieu de l'évènement mobilisent massivement les établissements scolaires à ce projet
- ⇒ Les élèves et les enseignants sont ravis de se présenter à la mairie car c'est le seul projet où les écoles sont invitées à exprimer leur créativité
- ⇒ Avoir comme concurrents les écoles sœurs dans la commune (c'est-à-dire les maternelles entre elles, les élémentaires entre eux et le CJA Outumaoro avec le CES Punaauia) procurent un esprit de compétitivité qui apporte plus d'enthousiasme au projet

3. *Public visé* : Dix enfants

- L'ensemble des établissements primaires de la commune avec le partenariat du Collège de PUNAAUIA :
 - De la STP (section des tous petits) à la SG (section des grands)
 - De la CP (des cours préparatoires) aux CM2 (cours moyens 2^{ème} année) en comptant le CJA Outumaoro
 - Une classe de 4^{ème} du Collège de Punaauia
- La CLASSE (de 15 à 30 élèves) représentative de chaque établissement scolaire (soit environ 240 élèves), durant les deux matinées.

4. OBJECTIFS ET RESULTATS A ATTEINDRE :

⇒ *Réaffirmer le partenariat* :

- Entre les services municipaux : le service patrimoine pour la logistique, le service des ressources humaines pour les femmes de services, la cellule de communication et du service solidarité et scolarité. Lors des réunions de travail, ils confirment leur coopération,
- Avec le Ministère de l'éducation par le biais de la circonscription pédagogique n°11,
- Avec certains organismes publics ou privés pour être membre du jury,
- Par la fidélité des généreux donateurs avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs,
 - ⇒ *Valoriser les travaux des enfants par l'exposition de leurs sapins et de leurs objets par :*

- l'appropriation du thème pour leur créativité
- l'innovation portée au sapin de Noël

⇒ *Médiatiser l'évènement*

- Utilisation des moyens de communication de la mairie,
- Recours aux médias.

5. DESCRIPTION DE L'ACTION

Le lieu de l'évènement s'est tenu depuis sa création dans le hall de la cafétéria de l'hôtel de ville. Les établissements scolaires participants et le pôle scolarité ont un mois pour donner vie à ce projet. Pour apporter plus de richesse à cette action, un thème est sélectionné sur lequel se base les différents établissements scolaires.

Dans un premier temps, une matinée est consacrée aux élèves pour la décoration des arbres de Noël. Une classe représentative de l'école accompagnée de l'enseignant et du personnel encadrant se rend à la mairie pour repérer leur place et leur environnement. Le jour suivant est réservé à l'équipe communale pour installer les décorations florales et ornementales. Et enfin, le troisième jour a lieu la remise des prix suivi du cocktail.

En interne, des briefings sont constitués pour voir l'état des avancées et les difficultés rencontrées. Pour sa mise en œuvre, une réunion inter-service est établie afin de coordonner les missions de chacun : la planification du transport, les petits travaux, la sonorisation, la médiatisation, la distribution des repas et la décoration.

1. Les périodes de l'action

JANVIER à MAI	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<u>Conception</u>	<u>Lancement</u>	<u>Préparation</u>	<u>Exécution</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du budget prévisionnel - Réalisation de la fiche d'action - Examen en Commission des affaires administratives - Validation au Conseil municipal 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition du thème et de la décoration - Listing des membres du jury - Recherche de données pour argumenter et compléter le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du thème - Sélection des membres du jury - Lancement des courriers administratifs - Finalisation des critères de notation et du questionnaire de satisfaction - Réalisation d'une réunion de travail entre services municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériels - Récolte des dons - Partage équitable des récompenses - Envoi, récolte et dépouillement du questionnaire de satisfaction - Elaboration du bilan moral et financier

2. Le partenariat

- ⇒ Entre les services municipaux : service patrimoine communal pour la logistique (les chaises, les tables, les bus pour le transport des participants, la sonorisation...), service des ressources humaines, cellule de communication pour la médiatisation et service de solidarité et scolarité pour l'apport florale et humain
- ⇒ Le ministère de l'Education
- ⇒ Les différentes entreprises de la place voire les principaux fournisseurs de la Mairie pour les dons
- ⇒ Les organismes publics et privés (élus municipaux, entrepreneurs, personnalités du monde éducatif et autres selon le thème choisi...) pour la notation

6. EVALUATION

Un bilan général sera effectué à la fin de l'opération. Celui-ci comprendra les éléments suivants :

- ⇒ Bilan des encadrants.
- ⇒ Bilan des bénéficiaires (enseignants, directeurs, enfants).
- ⇒ Bilan Photo.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.